

Discours d'ouverture prononcé par Mme Helen Durham, directrice du droit international et des politiques humanitaires au CICR

Excellences, chers orateurs, présidents, intervenants, participants et amis,

Au nom du Comité international de la Croix-Rouge, je vous souhaite la bienvenue à la cinquième Réunion universelle des commissions et autres instances nationales de droit international humanitaire (CNDIH).

Je suis ravie d'ouvrir cette réunion et de vous voir si nombreux en ligne avec nous aujourd'hui. Nous avons le plaisir d'accueillir plus de 280 participants inscrits, provenant de 118 commissions ou autres instances nationales, auxquels s'ajoutent d'autres gouvernements présents en tant qu'observateurs, ainsi que des organisations internationales ou régionales. Nous nous félicitons de cette large participation.

En raison des restrictions actuelles liées à la pandémie, nous avons opté pour un programme en ligne plus léger que d'habitude.

Établir le calendrier n'a pas été simple, mais nous espérons sincèrement que les horaires différents proposés chaque jour permettront à vous toutes et tous d'assister à plusieurs séances sur vos heures de travail.

Nous avons également décidé d'organiser cette réunion universelle en ligne car le moment nous a semblé opportun pour dresser un bilan de l'énorme travail accompli par les commissions nationales de DIH à travers le monde. Cinq ans se sont en effet écoulés depuis la tenue de la quatrième Réunion universelle des CNDIH, qui nous a tous réunis ici à Genève. De plus, nous sommes actuellement à mi-parcours entre la XXXIII^e et la XXXIV^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. À travers l'adoption de la résolution « S'approprier le DIH », la XXXIII^e édition a fortement soutenu le travail efficace des CNDIH. Afin de mettre en évidence ce qui a été fait depuis cette résolution, ou depuis la dernière Réunion universelle, et d'adopter un plan d'action pour les années à venir, nous avons sélectionné quatre questions clés qui seront abordées dans le cadre de cette réunion et que je présenterai dans un instant.

Quoi qu'il en soit, nous restons déterminés à reprendre les réunions en présentiel ces prochaines années et espérons pouvoir accueillir la prochaine édition de la Réunion universelle ici à Genève.

[Bienvenue aux nouvelles commissions nationales de DIH et à celles qui ont été rétablies.]
Mais n'oublions pas que nombre de nos réalisations concrètes en matière de renforcement du respect du DIH n'auraient pas été possibles si celles et ceux d'entre vous qui sont présents parmi nous aujourd'hui n'avaient pas au départ pris l'initiative de créer des commissions nationales.

Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'accueillir neuf commissions ou autres instances nationales de DIH qui ont été instituées depuis notre dernière Réunion universelle de 2016 et qui se situent dans les territoires suivants :

1. Bulgarie
2. Chypre
3. Kiribati
4. Niger
5. Oman
6. Palestine
7. Papouasie-Nouvelle-Guinée
8. Pays-Bas
9. Vanuatu

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à quatre commissions nationales de DIH qui ont été rétablies depuis notre dernière réunion et qui se situent dans les territoires suivants :

1. Côte d'Ivoire
2. Italie
3. Japon
4. Gambie

Cela porte le nombre total de commissions nationales de DIH dans le monde à 118. Au nom du CICR, je tiens à féliciter chacune et chacun d'entre vous pour ces accomplissements et j'invite tout le monde à se joindre à moi pour souhaiter virtuellement la bienvenue aux représentants de ces commissions.

[Quelques remarques sur les thèmes qui seront abordés lors de la réunion]

Au cours des quatre prochains jours, vous serez nombreux à nous faire part de vos résultats concrets en matière de renforcement du respect du DIH.

[S'appropriier le DIH et rapports volontaires]

Le premier point à l'ordre du jour est un suivi de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui a eu lieu en décembre 2019.

Lors de cette Conférence internationale, les membres ont adopté la Résolution 1 intitulée « S'approprier le DIH : Feuille de route pour améliorer la mise en œuvre nationale du droit international humanitaire ». Cette résolution reconnaît le rôle central que jouent les commissions nationales pour renforcer la mise en œuvre nationale du DIH. Cette séance sera l'occasion de mettre en lumière certaines de VOS réalisations.

Avant que nous entendions d'autres exemples de bonnes pratiques dans quelques minutes, permettez-moi déjà de mentionner quelques réalisations très concrètes en lien direct avec ce que demande la Résolution :

- de janvier 2017 à la mi-novembre 2021, 209 ratifications de traités ont été enregistrées sur les cinq continents ;
- de janvier 2017 à décembre 2020, on recense au moins 85 lois nationales qui mettent en œuvre le DIH et d'autres instruments pertinents.

Beaucoup d'entre vous se souviendront qu'en 2019, à l'issue de la XXXIII^e Conférence internationale, nous avons lancé notre communauté virtuelle pour les commissions nationales de DIH. Cette page communautaire rassemble actuellement 30 membres et a déjà donné lieu à quelques échanges sur l'évolution du DIH au niveau national. Nous espérons vous accueillir toujours plus nombreux sur cette plateforme, et n'hésitez pas à nous contacter de façon bilatérale pour toute question à ce sujet.

[Les personnes portées disparues et leurs familles]

Pour ce qui est de l'avenir, nous réfléchissons aux mesures qui peuvent être prises au niveau national pour protéger les personnes portées disparues et leurs familles. Cette thématique a une portée mondiale car des centaines de milliers de personnes sont portées disparues à travers le monde par suite de conflits armés, d'autres situations de violence, de catastrophes naturelles et de la migration. Ces situations peuvent entraîner des disparitions de longue durée qui peuvent ne jamais être élucidées. Chaque disparition plonge un grand nombre d'autres personnes dans l'angoisse et l'incertitude de ne pas savoir ce qu'il est advenu de leurs proches ni où ils se trouvent et bouleverse leur vie à de multiples égards. Souvent, de graves difficultés d'ordre social, administratif, juridique ou économique viennent encore aggraver leur détresse psychologique, qui ne fait que croître au fil des années en l'absence de réponses.

Comme toujours, une grande partie de la réponse à ces problèmes humanitaires réside dans le fait de pouvoir garantir une protection juridique adéquate à l'échelle nationale. Nous savons que de nombreuses mesures importantes ont déjà été prises par les commissions nationales pour mettre en place des cadres juridiques et politiques nationaux, ainsi que des mécanismes et processus pertinents. Nous sommes impatients de connaître votre action dans ce domaine et vos idées sur la manière dont le CICR pourrait vous soutenir davantage.

Cette séance sera également l'occasion de mettre en avant le travail de l'Agence centrale de recherches (ACR), qui a réuni des millions de personnes séparées de leur famille au cours des deux guerres mondiales et dans le cadre d'innombrables autres conflits et catastrophes ultérieurs. Nous expliquerons comment nous transformons l'ACR afin de nous assurer que notre réponse est adaptée aux défis d'aujourd'hui et de demain et que nous avons la capacité de soutenir correctement les États qui ont la responsabilité première de protéger les personnes disparues et leurs familles.

[Armes, nouvelles technologies et transferts d'armes]

Pour le CICR, l'application du DIH aux armes de tous types est essentielle, qu'il s'agisse de nouvelles technologies ou de celles qui existent depuis 70 ans ou plus. La communauté internationale est cependant confrontée aujourd'hui à des défis majeurs qui feront l'objet de nos discussions de mercredi.

Nous constatons que des armes existantes qui sont par ailleurs interdites, comme les armes nucléaires, les armes chimiques, les armes à sous-munitions et les mines antipersonnel, sont de plus en plus utilisées. Nous savons que plusieurs traités réglementent ces armes, mais nous nous heurtons à des difficultés lorsqu'il s'agit d'encourager les États à ratifier ces instruments et de garantir le respect de leurs dispositions. VOTRE rôle, en tant que commissions nationales de DIH, est très important à cet égard. Nous aimerions que vous nous disiez ce que vous faites, ou pouvez faire, pour assurer la mise en œuvre efficace du

DIH, dans son ensemble, à l'échelon national, ce qui inclut la mise en œuvre des traités pertinents sur les armes.

Suite aux progrès de la science et de la technologie, nous assistons au développement rapide et à l'utilisation accrue, souvent sans restrictions, de nouveaux moyens et méthodes de guerre. Nous savons que nombre d'entre vous sont engagés dans des discussions sur l'utilisation de nouvelles technologies, des cyberopérations et des systèmes d'armes autonomes, ainsi que sur les défis posés par ces évolutions. L'objectif de cette séance est d'entendre votre point de vue sur la manière dont les commissions nationales de DIH peuvent participer davantage à ces discussions et aider les États à répondre à ces évolutions, afin de garantir l'application continue du DIH.

Partout dans le monde, nous sommes très préoccupés par les terribles souffrances que la disponibilité généralisée et les transferts d'armes, ainsi que leur usage abusif, infligent aux populations. Dans de nombreux cas, une réglementation insuffisante en est la cause. Les commissions et autres instances nationales de DIH ont un rôle essentiel à jouer en encourageant les États à réglementer et à limiter l'utilisation d'armes, notamment en procédant à des examens de leur licéité afin de s'assurer que ces armes et l'utilisation qui en est faite sont conformes au DIH.

[Lutte contre le terrorisme et obligation de faciliter l'action humanitaire]

La dernière séance thématique de la semaine portera sur la lutte contre le terrorisme et l'obligation de faciliter l'action humanitaire.

Tout en reconnaissant que les États doivent protéger leurs citoyens contre la menace terroriste, le CICR est préoccupé par l'impact que certaines mesures antiterroristes ont sur l'action humanitaire dans le monde. Dans certains contextes, les mesures antiterroristes ont empêché les secours et la protection humanitaires neutres et impartiaux d'atteindre ceux qui en ont le plus besoin, telle la population civile vivant dans des zones contrôlées par des groupes armés qualifiés de « terroristes ». Ces mesures sont incompatibles avec la lettre et l'esprit du DIH. Il est donc impératif que les États adoptent des clauses d'exemptions humanitaires dans leur législation de lutte contre le terrorisme, afin de garantir que l'aide et la protection humanitaires parviennent à ceux qui en ont besoin. C'est l'un des principaux moyens d'action que les commissions et autres instances nationales de DIH peuvent mettre en œuvre. Cette discussion sera axée sur des exemples concrets de clauses d'exemptions humanitaires, pour lesquelles nombre d'entre vous ont contribué à l'obtention, ainsi qu'à l'échange de bonnes pratiques en la matière.

Par ailleurs, le CICR est préoccupé par la perception erronée selon laquelle le DIH ne s'applique pas aux opérations de lutte contre le terrorisme. Certains États affirment que la menace exceptionnelle imposée par les groupes armés non étatiques qualifiés de « terroristes » nécessiterait une réponse exceptionnelle, dans laquelle le DIH ne s'appliquerait pas, et ce malgré l'existence d'un conflit armé. Le CICR insiste sur le fait que le DIH s'applique systématiquement dans les situations de conflit armé, et nous sollicitons votre soutien pour encourager les États à respecter le DIH, y compris à l'égard d'une personne ou d'un groupe armé qualifié de terroriste.

[Conclusion]

Au cours de ces quatre séances, la majeure partie du temps sera consacrée à VOS expériences et à VOTRE travail. Cette réunion est la VÔTRE – c'est l'occasion d'échanger vos bonnes pratiques, de poser des questions à vos pairs sur la façon dont ils ont surmonté les obstacles auxquels vous êtes peut-être vous-mêmes confrontés, ainsi que de créer des synergies et des partenariats entre les différentes régions. La mise en œuvre du DIH au niveau national est un processus continu et qui peut toujours être amélioré. Nous espérons que cette cinquième édition vous inspirera des idées concrètes pour renforcer l'action de votre commission nationale de DIH.

Avec ceci, je voudrais remercier chaleureusement tous les représentants des commissions nationales de DIH qui ont accepté de nous parler de leur travail sur chacune de ces thématiques. Merci à tous nos collègues du monde entier qui ont participé à l'organisation de cet événement, et à vous toutes et tous qui avez pris le temps de vous joindre à nous aujourd'hui.

Pour conclure, je tiens également à souligner la présence à cette réunion de plusieurs conseillers juridiques du CICR depuis le monde entier. Nous sommes bel et bien déterminés à continuer à vous soutenir et nos collègues sont prêts à assurer un suivi bilatéral avec chacune et chacun d'entre vous à l'issue de cette importante réunion.

Nous aurions bien sûr aimé pouvoir dialoguer avec vous tous en personne, mais nous devons tirer le meilleur parti de cette situation, et je suis convaincue que nous aurons de nombreux échanges stimulants. Je vous souhaite une fois encore la bienvenue et que cette semaine soit fructueuse.